

Votre cahier **spécial** pour l'élection municipale



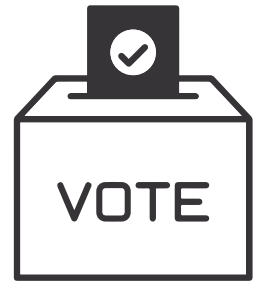
Détachez et conservez

L'élection municipale aura lieu le **7 novembre 2021**. Ce cahier se veut un outil de référence afin d'accompagner les électeurs et les électrices dans le processus électoral. Vous pouvez également trouver de l'information supplémentaire sur le site internet : www.electionsmunicipales.quebec ou composez le 1-888-ÉLECTION (1-888-353-2846).

Votre équipe de gestion d'élection est également à votre disposition afin de faciliter votre participation à l'élection.

Tout ce que vous devez savoir pour voter

Pour voter lors de l'élection municipale



- Votre nom doit être inscrit sur la liste électorale;
- Vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection;
- Vous devez avoir la citoyenneté canadienne*;
- Vous ne devez pas être sous curatelle ni avoir perdu le droit de voter*;
- Vous devez habiter la municipalité*;
- Vous devez être domicilié au Québec depuis au moins 6 mois*;

OU

- Si vous n'habitez pas la municipalité, vous devez être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise sur le territoire de Neuville depuis au moins 12 mois*.

** Au 1^{er} septembre 2021*

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant(e) d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de Neuville, vous devez adresser une demande d'inscription à la présidente d'élection au plus tard le 25 octobre 2021. Si vous êtes un copropriétaire ou un cooccupant(e) d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de Neuville, une procuration doit être produite auprès de la présidente d'élection dans le même délai.

Êtes-vous inscrit sur la liste électorale municipale?



Si vous habitez dans la municipalité :

Votre nom et votre adresse actuelle doivent être inscrits sur la liste électorale. Il est de votre responsabilité de vous assurer que ces informations sont présentes et qu'elles sont inscrites correctement.

Vous pouvez le vérifier :

- sur Internet à l'adresse www.electionsmunicipales.quebec/verifier;
- sur l'avis d'information que vous recevrez par la poste prochainement;

Une liste électorale sera également disponible lors de la commission de révision.

Si votre nom et adresse ne sont pas inscrits sur l'avis ou s'ils sont erronés, présentez-vous devant la commission de révision à l'endroit, aux heures et aux dates suivantes afin de déposer une demande d'inscription, de radiation ou de correction :

Adresse : Salle des Loisirs de l'hôtel de ville de Neuville au 230, rue du Père-Rhéaume, Neuville (Québec) G0A 2R0 (Accessible pour les personnes à mobilité réduite).

Horaire : le 21 octobre 2021 de 13 h 30 à 17 h 30, le 22 octobre 2021 de 10 h à 13 h et le 25 octobre 2021 de 19 h à 22 h.

À cette rencontre, vous devrez fournir deux pièces d'identité, soit :

Une pièce d'identité comprenant votre nom et votre date de naissance parmi les suivantes :

- acte de naissance;
- carte d'assurance maladie;
- passeport.

Une autre pièce d'identité indiquant votre nom et l'adresse de votre domicile parmi les suivantes :

- permis de conduire;
- compte de téléphone;
- compte d'électricité;
- certificat de citoyenneté.

Si vous n'avez pas reçu votre avis, communiquez avec l'équipe de gestion d'élection municipale.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire

Vous pouvez transmettre une demande d'inscription, de correction ou de radiation à la liste électorale par écrit à la présidente d'élection si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

1. Vous êtes une électrice ou un électeur domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) ou un proche aidant domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
2. Vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique car vous:
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-tueuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Vous devez accompagner la demande d'une copie de deux documents : l'un doit indiquer votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile.

La présidente d'élection pourra vous transmettre les formulaires nécessaires sur demande. Elle devra ensuite les avoir reçus au plus tard le **25 octobre à 22 h**.

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale et que vous êtes :

- une électrice ou un électeur domicilié(e) et dans l'une des situations mentionnées aux points 1 et 2 précédemment;
- une électrice ou un électeur non domicilié(e) qui doit respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique entre le dimanche 17 octobre et le mercredi 27 octobre 2021.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande écrite ou verbale en communiquant avec la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande ne peut être faite **qu'à compter du 17 octobre 2021** et sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à ceux et celles qui en ont fait la demande.

Si vous souhaitez faire une contribution politique

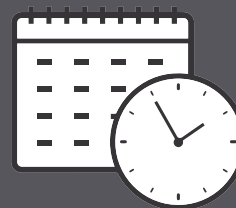
Lors d'une élection générale municipale, le montant maximal qu'une personne physique peut donner à chaque candidat(e) ou équipe reconnue est de 200 \$ au cours de l'année de l'élection générale.

Vous avez des questions au sujet d'une contribution politique :

Visitez le site Internet www.electionsquebec.qc.ca.

Appelez Élections Québec au 1 888 353-2846.

Ou écrivez par messagerie texte au 868372.



Où et quand voter

Jour du scrutin : **7 novembre de 9h30 à 20h**

Vote par anticipation : **31 octobre de 9h30 à 20h**

Un lieu de vote pour les deux dates :

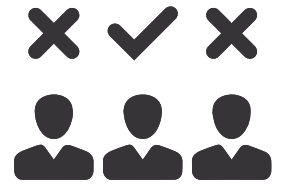
Gymnase de l'École Courval

758, route 138

Neuville (Québec) G0A 2R0

(Accessible pour les personnes à mobilité réduite)

Comment voter (étape par étape)



- Portez votre couvre-visage;
- Apportez votre crayon (stylo noir, bleu ou crayon de plomb), si possible;
- Apportez une des pièces d'identité suivantes : permis de conduire du Québec, carte d'assurance maladie du Québec, passeport canadien, certificat de statut d'Indien, carte d'identité des Forces armées canadiennes;
- Désinfectez vos mains à votre arrivée sur les lieux du vote et respectez la distanciation sociale;
- Une fois à la table de vote dites votre nom et votre adresse et montrez votre pièce d'identité;
- Retirez momentanément votre couvre-visage pour vous identifier;
- Après avoir reçu les bulletins de vote et un crayon (au besoin), rendez-vous derrière l'isoloir en carton pour voter;
- Sur chacun des bulletins de vote faites un X, un crochet ou une marque dans le cercle à côté du nom de la personne de votre choix;
- Choisissez une seule personne sur chaque bulletin de vote;
- Pliez le bulletin et retournez voir le scrutateur de votre bureau de vote. Il/Elle vous indiquera comment mettre votre bulletin dans la boîte placée sur la table.

Au besoin, vous pouvez consulter le guide de l'électeur au www.electionsmunicipales.quebec

Les personnes candidates

Poste de maire

Bernard GAUDREAU

Aubert TREMBLAY Action politique Neuville

Poste de conseiller municipal | Poste 2

Charles CAMIRAND Action politique Neuville

Luc DELISLE

Poste de conseiller(ère) municipal(e) | Poste 3

Jasons R. MAILHOT Action politique Neuville

Anne-Sophie PAQUET

Poste de conseillère municipale | Poste 4

Hélène GAGNON Action politique Neuville

Denise THIBAUT

Poste de conseiller municipal | Poste 5

Serge BEAULIEU

Yves MONETTE Action politique Neuville

Poste de conseiller municipal | Poste 6

Luc BERTRAND

Carl TRUDEL

Résultats de l'élection

Les résultats de l'élection municipale seront annoncés par votre présidente d'élection le 7 novembre 2021 après 20 h. Ils seront disponibles sur le site suivant : www.electionsmunicipales.quebec.

Bureau de la présidente d'élection

Hôtel de ville de Neuville
230, rue du Père-Rhéaume
Neuville, QC, G0A 2R0

Votre équipe de gestion d'élection :

Lisa Kennedy, présidente d'élection

Manon Jobin, secrétaire d'élection

Katherine Gagnon, ajointe d'élection

Un seul numéro pour communiquer avec elles :
418 876-2280, poste 291
ou par courriel à greffe@ville.neuville.qc.ca

Site Internet : ville.neuville.qc.ca

Page Facebook : Ville de Neuville